



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

semences

Question écrite n° 98196

Texte de la question

M. Michel Sainte-Marie attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur la filière des semences. La filière des semences, animales et végétales, constitue une activité essentielle et fondatrice pour l'économie agricole de notre pays. C'est en partie grâce à elle que l'agriculture pourra ou non répondre aux nouvelles exigences de la société : produire plus et mieux. En effet, les agriculteurs, premiers utilisateurs de la recherche, attendent de nouveaux produits et variétés ainsi que des techniques innovantes pour les aider à faire face à un contexte en évolution rapide : lutte contre des ennemis des cultures de plus en plus résistants, changement climatique, raréfaction et renchérissement de l'énergie, menaces sur la biodiversité... Conscients que les investissements d'aujourd'hui représentent la compétitivité de demain et malgré un contexte budgétaire difficile, les efforts soutenus consentis au niveau français en faveur des organismes publics de recherche, dont l'INRA, doivent être amplifiés pour pouvoir atteindre les objectifs fixés dans le cadre de la stratégie de Lisbonne. Toutefois, au regard des moyens nécessaires, une dynamique forte, s'appuyant sur le développement de partenariats entre toutes les acteurs du secteur, doit également être déployée par l'Union européenne. Aussi, il lui demande les mesures et les moyens nouveaux que compte mettre en place le Gouvernement afin d'aider au développement de ce secteur d'activité.

Texte de la réponse

La création de génotypes innovants pour les productions animales et végétales (y compris la foresterie et l'aquaculture) est un enjeu majeur qui suppose : la conception et l'utilisation d'outils nouveaux : génotypage et phénotypage à haut débit, étude fine de la relation génotype-phénotype-écosystème. Ces outils sont en train de renouveler profondément la génétique ; la prise en compte des conditions d'utilisation de ces génotypes en situation de contraintes techniques, économiques ou environnementales. Dans ce contexte, les questions d'augmentation de la production, de résistance ou de tolérance aux maladies, d'adaptation au stress, de changement climatique prennent une importance croissante, mais qui ne doit pas s'opérer au détriment de critères qualitatifs (organoleptiques, technologiques, nutritionnels). Le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire (MAAPRAT) est en rapport constant avec le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, ainsi qu'avec l'Agence nationale de la recherche, pour que les ressources apportées à la recherche agronomique soient à la hauteur des enjeux de cette filière stratégique pour l'agriculture de demain. Il appuie les efforts de coordination de la recherche agronomique au niveau européen, en particulier par les initiatives de programmation conjointe et la création de réseaux européens de recherche, dont le but est de coordonner la programmation nationale et régionale de la recherche au sein de l'espace européen de la recherche. Le MAAPRAT veille également à ce que les évolutions réglementaires au sein de l'Union européenne soient compatibles avec les positions françaises en matière de mise en oeuvre des progrès génétiques. Enfin, les ressources consacrées à la recherche génétique appliquée au sein du compte d'affectation spécial développement agricole et rural, en particulier à la génétique animale et à la sélection variétale, ont été préservées dans un contexte budgétaire contraint.

Données clés

Auteur : [M. Michel Sainte-Marie](#)

Circonscription : Gironde (6^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98196

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 janvier 2011, page 604

Réponse publiée le : 31 mai 2011, page 5731